



Rapport de la commission des finances du Conseil Régional du district de Nyon portant sur le préavis du comité de direction n°3/2016

## **Dépôt auprès de la confédération du projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération du Grand Genève**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. André Cattin, Christian Graf (excusé) Frédéric Guilloud, Laurent Kilchherr, Frédéric Mani et Pierre-Alain Schmidt, s'est réunie le 26 août 2016 dans les locaux du Conseil régional de Nyon en présence de Madame Chantal Landeiro, Syndique et membre du Comité de direction et de Monsieur Patrick Freudiger, Secrétaire général que nous remercions pour leurs disponibilité et la qualité de leurs réponses.

### **Contexte général**

Tout le monde reconnaît l'importance et l'utilité de la signature d'une charte telle qu'elle nous est proposée pour pouvoir permettre à notre région de participer aux travaux importants conduits dans le Grand Genève.

### **Examen du préavis**

Qu'une question aurait pu se poser de savoir s'il était de la compétence de la Commission des finances de rapporter sur la signature d'une charte qui n'engage pas directement le Conseil régional dans des dépenses et qu'après réflexion, il est apparu à la Commission des finances qu'il était logique de soumettre la signature de cette charte à sa sagacité car elle comporte une question de principe. De fait, accepter une telle charte revient à accepter de rentrer dans un processus de dépenses futures, notamment d'études pour pouvoir aménager de manière adéquate notre région dans le respect d'une harmonie recherchée dans l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Il apparaît à la Commission que la signature de cette charte s'inscrit dans une continuité des travaux qui ont déjà été entrepris depuis maintenant une dizaine d'années. En fait le projet charte revient à accepter le projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération du Grand Genève qui lui-même s'inscrit dans la continuité des deux premiers projets auxquels nous avons participé.

La Commission des finances a également obtenu l'assurance de la part des représentants du CODIR que toute dépense qui serait liée à la signature de cette charte fera l'objet d'un préavis spécifique qui lui-même sera présenté dans le respect des règles du DISREN qui ont récemment été adoptées de sorte que seule la question de principe est soulevée aujourd'hui. Aucune dépense à proprement parler n'est soumise à l'approbation du Conseil intercommunal du Conseil régional. Après en avoir délibéré, la Commission des finances recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

## Conclusions

Après étude du préavis, la commission des finances, unanime vous propose d'accepter le préavis n°03/2016 concernant le projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération Chartre et mesure pour le district de Nyon :

- d'approuver la chartre du projet d'agglomération et ses mesures ;
- d'autoriser les représentants du CoDir à signer ces documents.

Le Muids, le 7 septembre 2016

Graf Christian (ex)		Cattin André	
Guilloud Frédéric (rap)		Frédéric Mani	
Schmidt Pierre-Alain		Kilchherr Laurent	